

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **USINE EAU POTABLE PRECOMBAUX** sur la commune principale de l'AIOT 105 Impasse de la Bégude 04100 Manosque.

La référence de votre dossier est **A-3-BZEYS0GMO** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/01/2023 à 17h37 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- magalie.briand@canal-de-provence.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- magalie.briand@canal-de-provence.com (pour rappel, déclarant)
- magalie.briand@canal-de-provence.com (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **05781313100026**

Organisme : **SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**

Nom : **Briand**

Prénom : **Magalie**

Fonction : **Maitre d'Oeuvre**

Adresse électronique : **magalie.briand@canal-de-provence.com**

Téléphone portable : **+(33) 761284232**

Personne morale

N° SIRET **20003470000019**

Raison sociale **DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION**

Forme juridique **Communauté d'agglomération**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

16 PL DE L HOTEL DE VILLE

04100 MANOSQUE

Signataire

Nom : **CARETTE**

Prénom : **JEAN PIERRE**

Qualité : **Directeur Eau et Assainissement**

Adresse électronique : **jpcarette@dlva.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 492784133**

Référent

Nom : **Briand**

Prénom : **Magalie**

Fonction : **Maitre d'Oeuvre**

Adresse électronique : **magalie.briand@canal-de-provence.com**

Téléphone portable : **+(33) 761284232**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **magalie.briand@canal-de-provence.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **USINE EAU POTABLE PRECOMBAUX**

Description des activités :

Usine de production d'eau potable pour la commune de Manosque. La déclaration initiale est réalisée dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle usine intercommunale d'eau potable sur le site de PRECOMBAUX (site de l'usine actuelle) et extension de l'usine actuelle, qui implique une augmentation des quantités de chlore gazeux stocké sur site.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **105 Impasse de la Bégude 04100 Manosque**

X : 924974

Y : 6305908

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4710	2	Chlore (numéro CAS 7782-50-5)	Quantité susceptible d'être présente 294 kg	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

Activité de l'Usine consiste en la production d'eau potable à partir d'eau du Verdon livrée par la Société du Canal de Provence ou à partir d'eau du Canal EDF. Ces raccordements sont déjà existants sur l'usine actuelle.

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les boues décantées lors du traitement de l'eau du Canal EDF, les eaux de rétrolavages acide ou basique des membranes après neutralisation seront envoyées dans le réseau d'assainissement collectif et vers la station d'épuration. Les eaux vannes du site y seront également dirigées.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les résidus de l'exploitation sont principalement les boues décantées et eaux de rétrolavages dirigées au réseau d'assainissement. Les papiers, carton, plastiques seront collectés par le service public. Les déchets issues des maintenances (huiles usagées, équipements à remplacer) seront géré au cas par cas par l'exploitant en filière agréée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs dans les locaux

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

DLVA_Courrier_attribution_marche usine pota precomboux.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Extension d_une usine de potabilisation - PC1 plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan masse projet inf 2Mo.pdf